



Règlement financier

2026-2027

Les bénévoles de la commission comptabilité et gestion de l'OGEC SNJ sont en charge de la gestion de l'école (comptabilité, facturation des familles, recouvrement...). Pour toutes correspondances relatives à ces sujets, veuillez utiliser l'adresse électronique suivante : secretariat@ecole-snj.fr

Inscription ou réinscription

Le versement d'un montant de **80 € par famille** sera déduit de la première facture (**cette somme est non remboursable en cas de désistement**).

Contribution des familles – prestations facultatives

Pour l'année scolaire 2026-2027, les contributions des familles font l'objet d'une révision exceptionnelle de 5%. Cette augmentation permet un financement du plan pluriannuel d'investissement de l'établissement et permettra la réalisation des travaux de modernisation/rénovation/accessibilité débutant en juillet 2026 pour améliorer la sécurité et la qualité du cadre de vie de vos enfants.

Les inscriptions aux différentes prestations facultatives (cantine, garderie et étude du soir) **sont trimestrielles et aucune modification en cours de période n'est possible**. De plus les inscriptions initiales effectuées lors de la remise des dossiers d'inscription sont fermes et définitives pour les mois de septembre à décembre 2026. Par la suite, seules les demandes de modifications formulées via Ecole Directe avant les dates suivantes et pour le trimestre à venir, seront prises en compte :

- 15 décembre 2026 pour des modifications effectives à compter du mois de janvier 2027 ;
- 15 mars 2027 pour des modifications effectives à compter du mois d'avril 2027.

En cas de doutes en termes d'organisation sur ces prestations, l'utilisation du mode occasionnel peut être privilégiée.

Contribution des familles

Pour permettre à un plus grand nombre d'étudier à l'école Saint Nom de Jésus, la détermination des tranches de **contributions annuelles des familles** est établie selon le Quotient Familial (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts de l'avis d'imposition).

La somme correspondant à votre situation familiale (tranche et nombre d'enfants) sera répartie en 10 facturations égales **d'octobre à juillet**.

Contributions annuelles des familles	Quotient familial	Annuel pour le 1 ^{er} enfant	Annuel pour le 2 ^{ème} enfant	Annuel pour le 3 ^{ème} enfant
A	Inférieur à 4 460 €	518 €	415 €	311 €
B	De 4 460 € à 5 957 €	647 €	518 €	387 €
C	De 5 957 € à 13 019 €	807 €	647 €	484 €
D	Supérieur à 13 019 €	1 009 €	807 €	605 €

En complément de la contribution correspondante à la tranche du quotient familial, chaque famille peut librement ajouter une contribution de son choix dans le but de soutenir l'école.

Une photocopie du **dernier avis d'imposition (et uniquement ce document)** doit être transmise avec le dossier de rentrée, sinon au plus tard le 15 septembre 2026, au trésorier de l'OGEC. Pour les familles vivant

en couple, le ou les 2 avis d'imposition(s) relatifs aux 2 revenus devront être transmis. **En l'absence de ces justificatifs, le tarif de la tranche D sera appliqué.**

Cantine et garderie méridienne

Elle concerne les élèves qui prennent régulièrement au moins un repas par semaine. **La cantine est facultative** et la facturation des repas est **annuelle et forfaitaire**. Pour les forfaits, les jours choisis seront fixes et s'il y avait changement de jours, les repas seraient comptés en supplément.

La somme correspondant à votre situation familiale (nombre d'enfants et jours de cantine) sera répartie en 10 facturations égales **d'octobre à juillet**.

Coût par enfant	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine
Forfait annuel par enfant	302 €	576 €	858 €	1 137 €

Les repas occasionnels d'un coût unitaire de 9,50 € par repas, seront pris en compte lors des factures de régularisation de fin de trimestre. Merci d'en avvertir l'école le plus tôt possible, préférablement l'avant- veille.

PAI : 3 € par repas occasionnel ou 300 € par an pour 4 jours de présence par semaine.

En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée d'au moins 8 jours civils consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les repas manqués seront remboursés en fin de trimestre après réception d'une demande écrite.

Garderie – Etude du soir

La somme correspondant à votre situation familiale (nombre d'enfants) sera répartie en 10 facturations égales **d'octobre à juillet**.

Coût par enfant	Annuel pour le 1 ^{er} enfant	Annuel pour le 2 ^{ème} enfant et les suivants
Accueil du matin (7h45-8h10)	306 €	110 €
Garderie ou étude du soir (jusqu'à 18h00 maximum)	457 €	152 €

Les accueils du matin occasionnels d'un coût unitaire de 6€ ou les études du soir d'un coût unitaire de 8€, seront pris en compte lors des factures de régularisation de fin de trimestre.

Sorties pédagogiques et voyage scolaire

Pour toutes les sorties hors de Lyon, les voyages artistiques ou les classes découvertes, les modalités financières sont présentées aux parents d'élèves concernés lors de l'organisation d'un tel voyage ou sortie. Les montants sont alors prélevés en un ou plusieurs versements selon les sommes engagées.

La cotisation APEL

Elle est essentielle à la vie de l'école et vous permet d'être membre de l'association. Elle s'élève à 25€ par famille et par an et vous sera appelée sur la première facture d'octobre.

Facturation

Les factures sont adressées aux familles uniquement au format électronique via Ecole Directe.

La facturation des frais est annualisée pour :

- Les contributions des familles ;
- Les prestations facultatives : cantine, garderie et étude du soir.

Les frais annuels sont divisés en **10 facturations établies d'octobre à juillet**.

De plus, nous vous remercions de bien vouloir **ne pas apporter de modifications sur les factures reçues et de bien vouloir régler la somme totale correspondante**. Si vous avez un doute où vous constatez une erreur, merci de bien vouloir en avertir le secrétariat à l'adresse secretariat@ecole-snj.fr.

Dans le cas de familles dont les parents sont séparés, il ne sera établi qu'une seule facture par famille et il leur appartient d'en assurer mutuellement le règlement au moyen d'un seul prélèvement ou chèque.

Mode de règlement

Le paiement des factures s'effectue de préférence **par prélèvement bancaire mensuel**. Ils sont effectués entre le 15 et 20 de chaque mois, d'octobre à juillet.

Pour les familles déjà en prélèvement les années passées aucune démarche n'est à faire. Pour les nouvelles familles, il convient de joindre au dossier de rentrée un RIB du compte à prélever ainsi que le mandat SEPA dûment complété et signé. Ces documents doivent être remis au plus tard le 15 septembre 2026.

Aides financières

En cas de difficultés financières en cours d'année, les familles peuvent contacter la directrice ou un membre du bureau de l'OGEC. Pour une aide liée à la cantine, les familles (dont au moins un des parents est domicilié à Lyon) peuvent contacter le service social de la ville de Lyon.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de non-paiement, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit d'exclure l'élève des prestations facultatives le mois suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception 15 jours avant.

En outre, la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante est conditionnée au règlement de la totalité des frais dus.

MANDAT de Prélèvement SEPA

[illegible]

Référence unique du mandat (ne pas remplir)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'école Saint Nom de Jésus à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'école Saint Nom de Jésus sis à LYON. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre Nom

Votre adresse :

Numéro et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

[illegible]

Code international d'identification de votre banque - BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Créancier

Nom

Ecole Saint Nom de Jésus

Identifiant ICS

FR54ZZZ417302

Numéro et nom de la rue

95 rue Tête d'Or

Code postal

69006

Ville

LYON

Pays

FRANCE

Type de paiement :

Paielement récurrent / répétitif

Signé à (Lieu) : le :

Signature(s) Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.